



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation 9 mars 2019</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf Le neuf avril à dix-neuf heures et cinq minutes Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Claude JAMET, Maire</p>
<p>Date d'affichage de l'ordre du jour 4 avril 2019</p>	<p>En exercice : 18</p>
<p>Nombre de Conseillers</p> <p>En exercice : 18</p> <p>Présents : 12</p> <p>Votants : 16</p>	<p>Étaient présents : Claude JAMET, Michèle DEMARIA, Maryline DRINKINE, Cendrine FROMAGER, Orlando JARDIM-VIEIRA, Segundo COFRECES, Michel RODRIGUES, Michèle GROSSET, Sébastien MASSE, Alain FOURNIER, Benoît CLAVELOU, Francis OSPITAL (12)</p> <p>Absents ayant donné pouvoir : Casimir WROBEL ayant donné pouvoir à Segundo COFRECES, Caroline SIMON ayant donné pouvoir à Michel RODRIGUES, Charlotte DOS SANTOS ayant donné pouvoir à Claude JAMET, Emmanuelle BERCIS ayant donné pouvoir à Michèle GROSSET (4)</p> <p>Absente excusée : Juliette GUIRAL (1)</p> <p>Absente : Magali BORG (1)</p> <p>Cendrine FROMAGER a été élue secrétaire de séance.</p>

ORDRE DU JOUR	
2019/5.3/13	Désignation du secrétaire de séance et lecture des pouvoirs
2019/5.5/14	Approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2019
2019/5.4/15	Compte rendu des décisions
2019/7.1/16	Compte de gestion du budget communal année 2018
2019/7.1/17	Compte administratif du budget communal année 2018
2019/7.1/18	Affectation du résultat M14 budget communal année 2018
2019/7.2/19	Vote des trois taxes année 2019
2019/7.1/20	Budget Primitif communal année 2019
2019/7.5/21	Vote des subventions 2019
2019/7.5/22	Autorisation de signature d'une convention d'objectifs avec Loisirs et Bienfaisance
2019/7.5/23	Autorisation de signature d'une convention d'objectifs avec le Comité des Fêtes
2019/7.5/24	Autorisation de signature d'une convention d'objectifs avec l'ASB
2019/7.5/25	Autorisation de signature d'une convention d'objectifs avec l'EBNSP
2019/7.5/26	Attribution d'une subvention exceptionnelle association Jeunes Agriculteurs Seine et Marne
2019/5.3/27	Désignation d'un délégué Comité de Bassin du Loing Aval (Epage Bassin du Loing)
2019/5.7/28	Choix du mode de représentativité au sein du conseil communautaire
2019/5.7/29	Opposition au transfert à la Communauté de Communes du pays de Nemours des compétences Eau potable et Assainissement des eaux usées
2019/5.7/30	Compétence supplémentaire de la Communauté de Communes du Pays de Nemours Lecture publique – Mise en réseau des structures existantes
2019/8.5/31	Approbation de la convention FSL 2019
Remerciements	
Informations	
Questions diverses	

2019/5.3/13 Désignation du secrétaire de séance et lecture des pouvoirs

Le Conseil Municipal DESIGNER Cendrine FROMAGER en qualité de secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil des pouvoirs remis pour cette séance :

- Casimir WROBEL donne pouvoir à Segundo COFRECES
- Caroline SIMON donne pouvoir à Michel RODRIGUES
- Emmanuelle BERCIS donne pouvoir à Michèle GROSSET
- Charlotte DOS SANTOS donne pouvoir à Claude JAMET

2019/5.5/14 Approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2019

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du 12 février 2019

2019/5.4/15 Compte rendu des décisions

Le Maire,

Informe le Conseil

D/2019/3.5/12 Décision portant validation d'un bail professionnel pour l'agence La Poste

2019/7.1/16 Compte de gestion du budget communal année 2018

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1

ADOpte le compte de gestion du percepteur pour l'exercice 2018 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2018

Ainsi le résultat d'exécution du budget unique se présente comme suit

Résultat de clôture 2018

Investissement	814 099,52 €
Fonctionnement	328 878,20 €
Résultat	1 142 977,72 €

Article 2

Le Maire, le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

2019/7.1/17 Compte administratif du budget communal année 2018

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

2018	Prévues	Réalisées
Dépenses	3 272 600,00 €	2 773 201,83 €
Recettes	3 272 600,00 €	3 102 080,03 €
	Excédent 2018	328 878,20 €
	Excédent reporté 2017 Compte 002	230 303,69 €
	Total de l'excédent	559 181,89 €

Section d'investissement :

2018	Prévues	Réalisées
Dépenses	1 515 760,00 €	335 057,34 €
Recettes	1 515 760,00 €	1 149 156,86 €
	Excédent 2018	814 099,52 €
	Déficit reporté 2017 Compte 001	- 595 623,83 €
	Total excédent	218 475,69 €

Soit un résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour 559 181,89 €

Et,

Un solde d'exécution de la section d'investissement pour 218 475,69 €

Article 2

Le Maire et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

2019/7.1/18 Affectation du résultat M14 budget communal année 2018

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1

AFFECTE le résultat 2018 du budget de la commune comme suit :

Compte 002 (recette de fonctionnement) : 573 380,97 €

Compte 001 (recette d'investissement) : 256 523,69 €

2019/7.2/19 Vote des trois taxes année 2019

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1

VOTE les taux d'imposition pour l'année 2019 et FIXE le produit fiscal attendu

	TAUX 2018	TAUX 2019	BASES N	PRODUIT N
TH	11,18	11,18	1 465 000	163 787
FB	15,54	15,54	4 473 000	695 104
FNB	36,93	36,93	27 200	10 045
			TOTAL (Produit fiscal attendu)	868 936

Article 2

Le Trésorier Principal est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

2019/7.1/20 Budget Primitif communal année 2019

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le Budget Primitif 2019

Recettes	Réelles de fonctionnement	3 135 708,03 €
	Résultat reporté	573 380,97 €
	TOTAL RECETTES Fonctionnement	3 709 089,00 €
Dépenses	Réelles de fonctionnement	3 096 070,00 €
	Dépenses imprévues 022	67 500,00 €
	Autofinancement dégagé	200 000,00 €
	Ordres de fonctionnement	10 430,00 €
	TOTAL DEPENSES Fonctionnement	3 374 000,00 €

Recettes	Réelles d'Investissement	560 549,31 €
	Autofinancement dégagé de la section de fonctionnement	200 000,00 €
	Ordres d'investissement	10 430,00 €
	Résultat reporté	256 523,69 €
	TOTAL RECETTES Investissement	1 027 503,00 €
Dépenses	Réelles d'Investissement	936 830,33 €
	Dépenses imprévues 020	52 624,67 €
	TOTAL DEPENSES Investissement	989 455,00 €

DIT que le budget est voté au niveau des chapitres

2019/7.5/21 Vote des subventions 2019

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, ATTRIBUE les subventions pour l'année 2019 selon les tableaux présentés ci-dessous

Organisme communal	
657362 C.C.A.S	7 500,00
TOTAL	7 500,00

6574 Organismes associatifs	
A.C.J.U.SE (contrôle judiciaire)	100
ADAPEI 77	50
ADMR (aide à domicile)	100
A.F.S.E.P. (sclérosés en plaques)	100
Amicale Sapeurs-Pompiers CIS Nemours	100
Amicale Sportive Policiers Vallée du Loing	100
A.N.S.A – Assoc Nemours-St-Pierre Sports Aventures	600
Association Aide aux Enfants Zlynka-Tchernobyl	1000
Association VIRATELLE (FFDSB don du sang)	300
Association SOUTIEN FACIL (CLIC Soutien de Nemours)	650
Club loisirs et rencontres Maison de retraite	500
Comité Entente et Coordination Anciens Combattants	500
Coopérative scolaire Élémentaire	3 161
Coopérative scolaire Maternelle	2 195
Classe de découverte Gilbert maternelle	2 020
Croix Rouge Française	1 300
ES Gymnastique Château Landon	300
FNACA	100
GENE Nemours et Environs	300
HARMONIE de Nemours	200
Institution Sainte Marie	250
Jeunes sapeurs-pompiers de Nemours	300
JSP Gâtinais	100
La Ligue contre le Cancer	500
Le Point du Jour	500
Les Amis de Nash	500
Les Restaurants du Cœur	2 000
MJC La Scala	600
Pays de Nemours-Running Trail	500
Roller Skating Nemours-St-Pierre	100
Secours Populaire	1 000
Société de Chasse de Bagneaux S/Loing	2 000
Société de Pêche la Vandoise et le Gardon du Loing	500
S.P.A. Refuge Vaux Le Pénil	500
TELETHON	250
U.S.N.S.P. Athlétisme	500
U.S.N.S.P. Rugby	800
U.S.N.S.P. Sport Adapté	600
TOTAL	25 176

ASSOCIATION COMMUNALE	BUDGET 2019 €
Association Sportive Balnéolitaire	31 000.00

Votants : 15
 POUR : 15
 Contre : 0
 Abstention : 0

ASSOCIATION COMMUNALE	BUDGET 2019 €
Comité des Fêtes	31 000.00

Votants : 13
 POUR : 13
 Contre : 0
 Abstention : 0

ASSOCIATION COMMUNALE	BUDGET 2019 €
Entente-Bagneaux-Nemours-Saint-Pierre	31 000.00

Votants : 14
 POUR : 14
 Contre : 0
 Abstention : 0

ASSOCIATION COMMUNALE	BUDGET 2019 €
LOISIRS ET BIENFAISANCE	23 000.00

Votants : 16
 POUR : 16
 Contre : 0
 Abstention : 0

2019/7.5/22 Autorisation de signature d'une convention d'objectifs avec Loisirs et Bienfaisance

Le Conseil

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs avec l'association Loisirs et Bienfaisance

2019/7.5/23 Autorisation de signature d'une convention d'objectifs avec le Comité des Fêtes

Le Conseil

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs avec l'association Comité des Fêtes

2019/7.5/24 Autorisation de signature d'une convention d'objectifs avec l'ASB

Le Conseil

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs avec l'Association Sportive Balnéolitaine

2019/7.5/25 Autorisation de signature d'une convention d'objectifs avec l'EBNSP

Le Conseil

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs avec l'Entente Bagneaux-Nemours-Saint-Pierre

2019/7.5/26 Attribution d'une subvention exceptionnelle association Jeunes Agriculteurs Seine et Marne

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE une subvention exceptionnelle de cinq cent euros à la l'association des Jeunes Agriculteurs de Seine et Marne

2019/5.3/27 Désignation d'un délégué Comité de Bassin du Loing Aval (Epage Bassin du Loing)

Le Conseil

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Segundo COFRECES et Maryline DRINKINE pour représenter la commune au sein de l'Epage Bassin du Loing

2019/5.7/28 Choix du mode de représentativité au sein du conseil communautaire

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'opter pour la représentativité dite de droit

2019/5.7/29 Opposition au transfert à la Communauté de Communes du pays de Nemours des compétences Eau potable et Assainissement des eaux usées

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes du Pays de Nemours au 1er janvier 2020 de la compétence eau potable, au sens de l'article L.2224-7 I du CGCT, et de la compétence assainissement des eaux usées, au sens de l'article L.2224-8 du CGCT.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2019/5.7/30 Compétence supplémentaire de la Communauté de Communes du Pays de Nemours Lecture publique – Mise en réseau des structures existantes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable au transfert à la Communauté de communes du Pays de Nemours, de la compétence Lecture publique limitée à la mise en réseau des médiathèques, bibliothèques et points lectures multimédias du territoire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

2019/8.5/31 Approbation de la convention FSL 2019

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1

APPROUVE les modalités de la convention d'adhésion au Fonds de Solidarité Logement.

Article 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2019

La séance est levée à 20h20.



Le Maire,

Claude AMET

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Claude AMET", written over the printed name.